

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ON S'ABONNE chez
MM. FABRE et LE-
PROTON, Libraires, et
au Bureau du Journal, à
Montréal.

MILANGES RELIGIEUX.

—o—
RECUEIL PÉRIODIQUE.

PRIX D'ABONNE-
MENT, quatre piastres
pour l'année, cinq piastres,
par la poste, payables
d'avance.

VOL. 4.

MONTRÉAL, MARDI, 26 JUILLET 1842.

No. S.

MEMOIRE DE L'ÉVÊQUE DE NANCY SUR CETTE QUESTION :

LE PRÊTRE EST-IL TENU, QUAND IL EN EST REQUIS PAR LA JUSTICE,
DE LUI RÉVÉLER TOUT CE QUI EST À SA PROPRE CONNAISSANCE
TOUCHANT UN DÉLIT OU UN CRIME ?

(Suite et fin.)

“ II. Mais le prêtre pourrait-il aussi réclamer légalement le privilège de l'exemption de révéler en faveur de ceux qui, restés jusqu'ici étrangers à sa juridiction et à ses croyances, recourent confidentiellement à lui *in extremis*, en invoquant sa qualité de pasteur ?

“ J'ai déclaré, en commençant, que je ne réclamerais pas le privilège de la non-révélation pour le prêtre à qui une confiance naturelle et ordinaire eût été faite, à lui personnellement comme honnête homme, en dehors de son caractère et de sa juridiction comme pasteur. Le prêtre n'est alors qu'un simple particulier, se distinguant du vulgaire seulement par une réputation d'homme plus discret et plus délicat. En conséquence, je ne demande point qu'on lui reconnaisse le privilège de l'inviolabilité du secret envers ceux qui n'adhèrent point à son culte et à ses croyances, et dont, par conséquent, il n'est pas le ministre religieux par état et profession. Il arrive néanmoins accidentellement, dans plusieurs paroisses mixtes, que les curés accomplissent des actes de leur juridiction envers les sectateurs des cultes protestants. Ils baptisent quelquefois des enfans, donnent l'absolution *in extremis*, et célèbrent des messes pour des défunts qu'on vient recommander à leurs prières. Ce sont là sans doute des cas exceptionnels, mais qui se renouvellent de temps à autre dans les lieux où il y a pluralité de cultes. Il est même des paroisses où la confiance pour les pasteurs catholiques établit entre eux et des sectaires, des rapports d'une intimité analogue à celle qui existe dans le catholicisme entre le dirigeant et le dirigé. Or si, dans des cas rares mais réels, ces rapports revêtaient les formes sacramentelles ; si les révélations étaient faites et reçues sous la garantie du sceau sacré ; si surtout il s'agissait de préliminaires secrets d'une réconciliation avec l'Église, ou à plus forte raison d'une abjuration à consommer avec toutes ces précautions délicates et mystérieuses que commande la prudence, pour ne pas effaroucher les susceptibilités de famille ou le fanatisme particulier à certaines sectes, oserait-on alors affirmer qu'il n'y a pas confiance sacramentelle et que la police judiciaire a le droit exorbitant de la livrer à la publicité d'un interrogatoire et d'un jugement, au hasard d'attiser les fureurs des haines religieuses, les plus

implacables de toutes, et de mettre ainsi le feu aux quatre coins d'une bourgade jusque-là paisible? Or tel est précisément la position délicate où se trouve placé le curé de Lixheim, par suite de l'appel interjeté à la cour royale de Nancy. On veut à toute force obtenir de ce prêtre, dont la discrétion mérite des éloges, l'aveu d'un secret dont il n'est comptable qu'à Dieu seul, d'un secret tellement sacré qu'il dit ne pouvoir révéler, même à l'oreille de son évêque. C'est au nom d'une loi sage, libérale et française, qu'on le somme de trahir ce secret qu'il a promis de garder sous la foi du serment.

« Pour justifier une révélation aussi déloyale, on objecte que le curé de Lixheim n'avait pas qualité pour recevoir les confidences religieuses d'un israélite mourant dont un rabbin seul pouvait être le ministre naturel. Et qu'en savez-vous? Que s'est-il passé dans ce long et mystérieux entretien qui eut lieu entre le pasteur et le malade? Certes, toutes les circonstances relatées dans le jugement du tribunal de Sarrebourg, indiquent suffisamment, toutefois sous le voile d'une sage réserve, le but de la mission religieuse du curé auprès du malade. Celui-ci déclare en effet qu'il veut voir le prêtre catholique; il l'appelle, il l'accueille et il le salue sous le nom et le titre de curé; il dit hautement que, trompé pendant toute sa vie par les hommes et ne sachant à qui ouvrir son cœur, il n'avait plus confiance qu'en lui seul curé. Il fait ensuite sortir tout le monde, sans en excepter ses parents et ses enfans même, pour avoir avec le curé un entretien intime dont il n'est point permis de rendre compte. Le ministère public alléguera peut-être que cet entretien intime a roulé, non sur la religion et sur des matières de conscience, mais sur le procès d'usure intenté à Sarrebourg. Mais c'est là une allégation toute gratuite et même complètement fautive. Car le jugement dit formellement que le malade parla du procès et des usures dont il fut la victime en présence des assistans, et avant l'entrevue secrète. Le curé affirme d'ailleurs que cet entretien eut lieu à raison de son caractère de prêtre, qu'il y eut des confidences faites, des avis donnés, des consolations versées dans le cœur du mourant. C'est sous l'impression de la conscience et même sous la foi du serment, qu'il déclare que ces confidences lui ont été faites à raison de sa qualité de curé et sous la réserve du secret sacerdotal; qu'il manquerait non-seulement à tous les sentimens de l'honneur et de la loyauté, mais encore aux devoirs sacrés de son état, s'il faisait la moindre révélation. N'est-ce point assez dire qu'il a accompli, dans cet entretien mystérieux, une haute mission pastorale, et qu'il est ici question, non d'un secret naturel et ordinaire, mais d'une confidence sacrée dans laquelle les hommes n'ont rien à voir? La présence d'un prêtre, quand elle est réclamée par un israélite à l'heure de l'agonie, un entretien long et secret au moment solennel de la mort indiquent assez aux moins clairvoyans le véritable motif de cette intervention qui ne pouvait avoir pour but final qu'un retour au christianisme. S'il ne se fût agi que d'une affaire temporelle, d'intérêts de famille, c'est à un parent que le moribond s'en fût ouvert; s'il était mort juif, c'est à un rabbin qu'il eût fait des communications touchant son culte et sa conscience.

« Certes la justice sociale doit s'arrêter en face d'une déclaration aussi explicite et aussi formelle, surtout quand elle émane de la bouche d'un

ministre de la religion, qui a donné les plus grandes preuves de franchise et de loyauté, et qui enfin a su conquérir l'estime et la vénération de tous les habitans de sa paroisse, même étrangers à ses croyances.

“ Vouloir obliger à des révélations le prêtre qui se retranche derrière l'abri secret et inaccessible de ses fonctions sacrées, c'est violenter la liberté des consciences ; ce serait encore donner à la magistrature française un caractère qu'elle n'a pas et qu'elle repousse, c'est-à-dire la rendre tracassière, vexatoire et oppressive ; ce serait un véritable tribunal d'inquisition : encore est-il inouï que l'inquisition ait jamais essayé d'arracher des confidences *sacrées* de la bouche des prévenus et des témoins qui comparaissaient devant elle. Supposons néanmoins que le curé de Lixheim, malgré ses promesses et ses sermens, consente, soit par faiblesse, soit par déférence aux sommations de la justice, à faire les révélations qu'on exige et que sa conscience désavoue : mais il encourrait le mépris public ; mais il ne pourrait plus, sans rougir, reparaître dans sa paroisse, où il serait noté d'infamie dans l'esprit de tous les sectaires du lieu qu'il habite ; parce que c'est un crime chez tous les peuples et dans toutes les religions de violer la foi jurée ; mais il serait l'opprobre de tout le clergé qui le répudierait pour un de ses membres ; mais il serait flétri même au fond de la conscience des magistrats qui ne défendent ici le système de révélation, que pour ne pas sembler faire publiquement abandon de l'appel interjeté, ou que par un scrupule de zèle pour la lettre d'une loi à laquelle ils s'empresseraient de donner une interprétation plus libérale et plus raisonnable, s'ils pouvaient s'affranchir un instant des rigoureuses exigences de leur position.

“ On objectera peut-être que, quand l'israélite dont il s'agit aurait embrassé le christianisme et reçu le baptême, il n'y a dans ce fait ni confession ni confiance sacramentelle, et que, par conséquent, rien ne justifie légalement le refus de révéler de la part du prêtre. Mais il est bon de remarquer qu'avant le baptême d'un adulte, il est d'usage pour lui de faire une confession, soit pour s'exercer à la douleur, soit pour régler des obligations de justice, par exemple pour éclaircir des points douteux et fixer la quotité des restitutions. Cette pratique est surtout nécessaire pour cette classe de convertis qui ont exercé un genre de commerce où les injustices sont plus ordinaires et comme inévitables. Le secret serait-il alors moins obligatoire aux yeux de la religion que celui de la confession proprement dite ? Quand, au surplus, il n'aurait été question que de confidences purement religieuses et non sacramentelles, le curé n'en devient-il pas *dépositaire par état*, dès que l'israélite s'était fait chrétien ?

“ Mais terminons vite cette question en l'envisageant sous un dernier point de vue.

“ Si l'on exigeait la révélation dans le cas présent, il y aurait violation de la liberté des cultes, et mépris de la hiérarchie ecclésiastique, qui est cependant reconnue par les articles organiques et les canons reçus en France. La religion catholique, qui est la religion de la majorité des Français, compte à sa tête, pour la gouverner, des évêques qui sont de droit divin les supérieurs de tout l'ordre sacerdotal. Interprètes de la doctrine, régulateurs du culte, et chefs de la hiérarchie, ils transmettent l'enseignement religieux aux

prêtres, leurs subordonnés, leur tracent des règles de conduite, leur signifient des ordres ou des défenses auxquels est due soumission. Cette subordination du prêtre à l'évêque est de droit, non-seulement divin et ecclésiastique, mais encore de droit civil, d'après la constitution organique et la discipline admise de tout temps en France. Or, c'est pour s'être conformé à ces principes de subordination, non moins légale que canonique, que le prêtre cité aujourd'hui devant vous vient répondre du refus de révélation fait au tribunal de Sarrebourg.

« Craignant de forfaire à ses devoirs et à sa conscience, en obtempérant aux exigences de la justice, il a consulté son chef hiérarchique, qui lui a interdit la révélation comme violant les règles canoniques et compromettant, soit le ministère pastoral, soit l'honneur du corps sacerdotal. Un supérieur ecclésiastique a seul qualité et mission pour décider ce qui est confession ou ce qui ne l'est pas, pour prononcer si la révélation demandée était canoniquement légitime, et si conséquemment on pourrait la faire en conscience. Ce n'est point à des magistrats, bien que doctes, à se poser comme les interprètes des doctrines sacrées, ni à prononcer qu'une confidence faite au prêtre, est purement naturelle ou sacramentelle; c'est à l'évêque seul à la décider. De là il suit que, si le chef ecclésiastique fait défense au curé de Lixheim de témoigner en justice, défense que celui-ci doit respecter sous peine d'insubordination, et peut-être même de suspension ou d'interdit, celui-là prend alors le refus sous sa protection et sa responsabilité. Dans cette dernière hypothèse, il ne resterait au ministère public qu'à interjeter appel, comme d'abus, de la défense épiscopale, au conseil d'Etat, qui viderait le conflit, et statuerait s'il y a eu ou non abus. Après avoir ainsi réprimé l'empiètement vrai ou prétendu de l'évêque sur les attributions du pouvoir judiciaire, le conseil d'Etat renverrait enfin le prêtre déposer en justice. Mais, en attendant, la cour est incompétente pour trancher le conflit et condamner un prêtre, dont tout le crime est d'obéir, et d'obéir légalement. Telle est la seule voie ouverte pour procéder convenablement au jugement et à la conclusion de cette affaire. Si, au contraire la cour voulait violenter la conscience du prêtre, en dépit de la défense de l'évêque, en dépit de la discipline qui confère à un supérieur ecclésiastique de droit de décider dans toutes les matières qui appartiennent au domaine de la conscience et du for intérieur, en dépit des articles organiques et du concordat qui reconnaissent la constitution de l'Eglise catholique en France, et lui assurent le droit de se gouverner selon les canons, il y aurait violation flagrante de la liberté des consciences et des cultes, proclamée par la charte, liberté qui ne serait en réalité que nominale, illusoire et menteuse. »

Telle est ce Mémoire sur une question aussi importante. Il nous paraît très-bien fait, et c'est le jugement qu'en a porté d'ailleurs un avocat distingué autant par ses études sérieuses que par ses principes religieux. Nous ajoutons ici les observations qu'il a bien voulu joindre à son approbation consciencieuse.

« L'art. 373 du code d'instruction criminelle dispense certaines personnes de révéler à la justice les secrets qui ne leur ont été confiés qu'à raison de leur

État : ce mémoire prouve très-bien que le principe doit s'étendre au prêtre catholique pour les révélations qui lui sont faites à ce titre :

“ 1 ° . En confession ;

“ 2 ° . Hors de la confession ;

“ 3 ° . Même par des protestans ou des Juifs.

“ Mais pourvu, dans ces deux derniers cas, que la révélation ait lieu à raison du caractère sacerdotal. Le premier point est aujourd'hui comme toujours reconnu par la jurisprudence ; mais on veut restreindre à ce cas seulement le bénéfice de l'art. 378 ; c'est une erreur : les communications intimes des fidèles avec le pasteur hors du sacrement ne sont ni moins fréquentes, ni moins nécessaires ; or, pour que, dans une matière aussi délicate, la confiance s'établisse et se maintienne, il ne suffit pas que le dépositaire garde le secret inviolablement, il faut surtout que le déposant en soit bien convaincu ; le fait n'est rien, si l'opinion n'est tout. Aussi l'Eglise en a fait une règle également absolue dans les deux cas. Nous disons maintenant et franchement que, dans les rapports actuels et légitimes de la société temporelle et religieuse, *l'autorité civile doit respecter et au besoin soutenir toutes les règles essentielles à l'existence et à l'exercice du culte catholique*. C'est la conséquence nécessaire du concordat en vertu duquel la religion catholique a été rétablie en France ; or, le concordat est un traité politique qui participe tout à la fois de la force de la loi et de la constitution, puisqu'il est consacré par le pouvoir législatif et par la charte.

“ Depuis plus de 40 ans, la puissance civile exécute ce traité sur les points les plus importans ; à cet égard les monumens législatifs sont nombreux : ainsi le code de procédure civile et criminelle reconnaît et respecte les lois de l'Eglise en ce qui touche les dimanches et les fêtes catholiques ; les lois sur la garde nationale, le jury et le service militaire dispensent les ecclésiastiques des devoirs civiques les plus pénibles à remplir uniquement pour se conformer à cet esprit de mansuétude chrétienne qui inspire à l'Eglise tant d'horreur pour le sang.

“ Un décret de l'empire, rendu en 1804, prescrit les honneurs à rendre au saint Sacrement ; c'est bien là assurément un acte de foi émané de la puissance civile, et en même temps l'exécution franche et loyale du concordat de 1801.

“ En 1816, une loi supprime un titre tout entier du code civil pour obéir à la loi de l'Eglise qui réprouve le divorce.

“ La cour de cassation, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, a prouvé qu'à ses yeux le pouvoir judiciaire devait également faire respecter les lois civiles et les lois religieuses.

“ Enfin, le pouvoir exécutif lui-même n'a pas refusé le secours de son bras séculier à l'exécution d'une sentence canonique régulièrement rendue par l'évêque de Metz contre un curé : le traitement du condamné fut supprimé et le presbytère évacué.

“ Ainsi dans l'ordre politique, administratif ou judiciaire, partout l'autorité du concordat s'est fait sentir et reconnaître.

“ J. J., *avocat à la cour royale.*”

SÉMINAIRE DE ST. HYACINTHE.— Le vingt juillet, jour consacré aux exercices littéraires du Séminaire de St. Hyacinthe, fut un jour de pompeuse solennité et de véritable triomphe pour ce précieux établissement. Dès la veille, le village était encombré de voyageurs accourus de tous les points pour trouver place à la fête du lendemain. Et le mercredi dès le matin, les abords de l'établissement étaient devenus inaccessibles, tant était nombreuse la foule de visiteurs qui s'y pressaient avides de ce beau spectacle. Des notes promises sur les exercices littéraires de cette journée nous ayant fait défaut, nous nous trouvons contraints, à notre grand regret, d'en indiquer seulement les parties principales, et nous demandons pardon à nos lecteurs de ne pouvoir leur donner une idée exacte des richesses littéraires et scientifiques qui furent étalées aux yeux des nombreux amis de cette célèbre institution.

La séance du matin s'ouvrit à huit heures : et l'on dut être frappé du splendide coup d'œil que présentait l'assemblée, composée de plus de vingt prêtres étrangers à l'établissement, d'un nombreux concours de citoyens les plus honorables et les plus éclairés du pays et d'autres personnes de distinctions, double peut-être des autres années. Un grand nombre de personnes ne purent trouver place dans la vaste enceinte. A l'ouverture de la 1^{ère} séance, M. le Directeur exposa le mode d'examen : On ne présenterait que les matières apprises en français et en anglais : les langues classiques n'étaient pas pour cela négligées ; au contraire, on donnait à l'étude du latin des soins particuliers dans un établissement considéré comme une pépinière du sacerdoce ; mais pressé par le tems, on croyait devoir choisir les matières qui pourraient intéresser plus généralement l'assemblée... l'anglais, le français, l'arithmétique, la géographie sont principalement enseignés dans les premières années, de façon que ceux des élèves qui sortent de l'établissement après trois ans, ont une éducation suffisante pour les professions industrielles et mercantiles.

De son côté M. le Préfet des Etudes fit précéder l'examen de chaque classe du résumé des matières enseignées dans chacune d'elles. La 1^{ère} classe du cours sert à compléter l'instruction reçue dans les écoles élémentaires : on y enseigne la grammaire française, l'histoire sainte, la géographie, l'arithmétique ; on donne une heure et demie chaque jour à l'enseignement de l'anglais. Les classes suivantes ont subi l'examen sur la géographie et l'arithmétique ; on a vu les élèves opérer sur les règles de commerce les plus compliquées ; ils ont répondu sur diverses matières apprises en anglais. Histoire de Grèce, de Rome, d'Amérique, d'Angleterre ; ils avaient suivi en même tems un cours d'histoire correspondant en langue française, où de plus grands développemens leur étaient donnés. Dès la deuxième année du cours, les élèves sont exercés à traduire du français en anglais ; ils ont paru le faire avec facilité. La classe de troisième répondit aux questions sur l'histoire du Canada. On commence dans cette classe à étudier le grec, et dans les classes suivantes on traduit Homère, Sophocle, Demosthène et St. Jean-Chrysostôme. En Rhétorique, après la déclamation de plusieurs extraits des modèles, les élèves firent preuve d'une étude approfondie du moyen âge.

Enfin, la classe de philosophie répondit à toutes questions sur la chimie, qui fut enseignée en forme de cours, sur la mécanique, la physique, l'astronomie, la géométrie, la trigonométrie, les sections coniques. Ne pouvant en-

trer dans le détail des réponses sur ces diverses branches de l'enseignement, nous nous contenterons de dire que les élèves ont universellement mérité les applaudissemens dont les ont honorés leurs auditeurs. Les élèves de Chimie et de Physique surtout, se sont distingués, et ont étonné l'assemblée. Les expériences chimiques et autres furent couronnées d'un plein succès; et l'aplomb et l'habileté avec lesquels chacun d'eux répondait à toutes les questions, même les plus ardues, même celles en dehors du programme, prouvaient combien étaient solides leurs études et combien leur intelligence avait été profondément cultivée. C'est un témoignage que nous avons entendu universellement rendre aux élèves de St. Hyacinthe, et qui honore justement les maîtres habiles dont est favorisé ce nouveau Séminaire, aussi bien que les jeunes gens qui leur sont confiés.

A la fin de la 1^{re} séance, on joua une petite pièce extraite du répertoire dramatique de Berquin, tirée d'un épisode de la vie de Charles II roi d'Angleterre, sa fuite sous le protectorat de Cromwell. Les acteurs se sont acquittés de leurs rôles avec un rare bonheur. Les premiers rôles surtout furent joués avec une parfaite intelligence; et pour faire une équitable distribution de l'éloge, il faudrait nommer chacun d'eux. Nous en dirons autant de la tragédie de Ducis, JEAN SANS-TERRÉ, qui termina la séance de l'après-midi, et qui fit couler les larmes, plus encore par le naturel et la perfection du jeu dramatique, que par la nature même du sujet. Cependant nous serions injustes en ne faisant pas une mention particulière du jeune A. Spink dans le rôle d'Arthur de Bretagne; de I. Marchessault, dans celui du protecteur du jeune duc, et de MM. Armand et Courteau, quatre personnages de la tragédie; ainsi que de MM. Armand, Laberge, Champoux et du jeune Berthelot de St. Hyacinthe, dans la pièce de Berquin. Ces deux drames furent habilement choisis pour exciter dans ces jeunes cœurs les sentimens les plus vifs de l'amour filial, de la sainte amitié, de la fidélité à la foi jurée, et le plus grand, le plus beau de tous, celui qui ne meurt jamais dans les nobles cœurs, celui auquel les autres doivent être subordonnés, l'amour de la patrie. Aussi on pouvait lire dans le regard, dans la voix et dans le geste de ces jeunes élèves qu'ils les sentaient en leur âme et en subissaient la généreuse influence.

Un discours sur la physique, d'un mérite oratoire remarquable et incontesté, fut prononcé le soir par M. Marchessault, avec une perfection de déclamation digne des applaudissemens qui le suivirent. Un autre discours, admirable de pensée et de style, fut entendu dans la même séance. Ce discours nous a paru en parfaite harmonie avec son titre de DISCOURS SUR L'ÉLOQUENCE. Il fut déclamé par M. Laberge avec une chaleureuse expression et un enthousiasme vrai. Les auditeurs, entraînés par le même sentiment, interrompirent l'orateur pour le couvrir d'applaudissemens. Nous espérons vaincre la modeste réserve des auteurs de ces deux discours, et obtenir de leur bienveillance la permission d'en enrichir les pages de notre journal.

La journée fut terminée par la distribution solennelle des prix. Nous mentionnerons seulement les noms des lauréats les plus heureux. Ce sont: en Philosophie, M. Spink; en Rhétorique, M. Papineau; en 3^{me}. MM. Tugault et Archambault; en 4^{me}. M. Millier; en 5^{me}. MM. Legros et Berthelot;

et le plus beau, le plus glorieux de tous les prix, le prix de vertu, fut décerné, d'après le suffrage de ses maîtres et de ses disciples, à M. Desnoyers. Nous regrettons de ne pouvoir donner, tous les noms des vainqueurs ; et plus encore de ne faire connaître que très-imparfaitement les succès d'un établissement qui mérite à tant de titres l'estime et la confiance dont l'honneur le pays.



—Hier fut célébrée avec la plus grande pompe possible, dans la cathédrale de Montréal, la fête patronale de St. Jacques, et le cinquième anniversaire du sacre de Mgr. Sa Grandeur officia pontificalement ; le sermon fut prêché avec une entraînant éloquence par M. Boné. Plusieurs prêtres étaient venus de loin à cette fête, témoignant ainsi de leur respect pour le premier pasteur et de leur bonheur à se souvenir du jour où il leur fut donné pour modèle et pour protecteur. Dans la soirée Mgr. se mit en chemin pour se rendre à la grande solennité de Varennes, d'où il doit revenir ce soir, mais pour demeurer deux jours seulement dans sa ville épiscopale. Vendredi il partira de nouveau pour les townships de l'Est, accompagné de MM. Lafrance, Perrault et Pheiau, ainsi que de son secrétaire M. Morisson. MM. Lafrance et Perrault ont pendant un mois déjà parcouru et évangélisé cette partie du diocèse, et préparé les voies à la visite pastorale.

—Un correspondant du Sault St. Louis de la première respectabilité, nous écrit les lignes suivantes, que nous nous empressons de publier, afin de rétablir le caractère de ceux qui se trouvaient accusés innocemment.

“ *Monsieur*.—Je vous prie de réparer l'honneur des Sauvages du Sault St. Louis, que vous avez sans doute après de fausses informations, accusés de pillage, à la suite de la catastrophe arrivée au steamboat *Shamrock*, le neuf courant. Il est vrai qu'ils ont sauvé une quantité d'effets à la dérive ; mais le soir même, sur mon avis, ils ont tout remis entre les mains des autorités compétentes, au risque de ne point être payés de leurs peines, ce qui est déjà arrivé souvent. Ils sont récompensés avec des promesses, et c'est tout ce qu'ils en ont : d'autres sans doute profitent du paiement.” *Juroré.*

Québec 21 juillet 1842.—NÉCROLOGIE.—M. Joseph-Octave Fortier, Ptre., vicaire de Saint-Roch de Québec, est décédé avant-hier en cette ville, chez son respectable père, où il avait été transporté de la Grosse-Isle, atteint d'une violente fièvre typhoïde. Ce jeune prêtre s'était fait remarquer, dès ses premières années du collège, par une piété tendre et une grande exactitude à remplir ses devoirs, qui n'ont fait que s'accroître avec les années. Foncé à Rome le 25 mars 1827, et ordonné prêtre le 30 août 1840, il s'était dévoué au service des malheureux émigrés malades au lazaret de la Grosse-Isle, où il a été employé pendant l'été dernier et encore cette année depuis le printemps. C'est là en prodiguant, au péril de sa vie, les secours de son saint ministère aux infortunés dont cet hospice est encombré en ce moment, qu'il a contracté la maladie qui vient de l'enlever à l'église et à ses amis à l'âge de 26 ans, après un peu moins de deux années de prêtrise. Sa perte est d'autant plus vivement sentie, qu'il avait l'avantage de savoir les deux langues. Ses funérailles ont eu lieu ce matin dans la cathédrale. Une foule nombreuse des citoyens les plus respectables y assistait. Le service a été chanté par Mgr. de Sidymc.

Gazette Religieuse de Québec

—Le révérend M. Griffith, arrivé récemment d'Irlande, est allé occuper le poste dangereux laissé vacant par M. Fortier. *Idem.*

—Un journal de Toronto du 15 juillet annonce la mort subite du révérend M. Kernan, curé catholique de Cobourg, qui dans une rencontre avec une autre voiture pendant qu'il se rendait à Toronto, fut jeté hors de la sienne et eût le crâne fracturé.

Idem.

RETABLISSEMENT DES RELATIONS AMICALES ENTRE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI ET LE ST-SIÈGE.—Dans l'année 1841, le très-révérend Dr. J. Rosati, évêque de St. Louis, dans les Etats-Unis, qui était sur le point de laisser Rome, pour retourner dans son diocèse, reçut ordre de Sa Sainteté de se rendre à Haïti, afin de préparer les voies au rétablissement de la hiérarchie ecclésiastique et régler plusieurs matières relatives à la religion dans ce pays. Le Prélat ayant reçu les pouvoirs nécessaires pour sa mission, partit pour New-York et Philadelphie le 30 octobre dernier. Ce fut dans cette dernière ville qu'il consacra son coadjuteur le révd. P. R. Kenrick, qui se rendit de suite à St. Louis. Alors l'évêque Rosati retourna à New-York et le 15 janvier, il s'embarqua sur un vaisseau américain pour Port-au-Prince, capitale du gouvernement d'Haïti où il arriva le 29 du même mois. Il est impossible de décrire la joie des habitans en apprenant l'objet de cette mission. Le 31 janvier l'évêque eut une audience du Président de la République, qui reçut le prélat avec tout le respect dû à son caractère ecclésiastique et diplomatique. Le Président ayant lu la lettre de Sa Sainteté, remarqua que la sollicitude du Saint Père pour le bien-être spirituel de ses enfans d'Haïti lui imposait à lui-même l'obligation de seconder avec tout le zèle possible, les vues du Souverain-Pontife. Il ajouta qu'il nommerait un comité pour s'entendre avec le prélat sur les affaires en question. Le président observa encore que la religion était, dans son opinion, le plus ferme appui des Etats; que le peuple d'Haïti était essentiellement catholique, attaché à sa religion et convaincu, comme lui, de sa nécessité indispensable. Il cita en preuve le non-succès de la mission protestante dans l'île, remarquant en même temps que la chapelle protestante n'était fréquentée que par des étrangers non catholiques.

Un comité de cinq membres fut nommé lequel après trois conférences avec le docteur Rosati, rédigea un concordat que le prélat fut prié de présenter à Sa Sainteté. Le président convint aussi d'envoyer un commissaire à Rome où les conventions, arrêtées provisoirement, seraient définitivement signées.

Cet arrangement si longtems désiré excita une très-grande joie dans toute l'île. Quelques jours après la clôture des conférences, le président invita le prélat à un banquet somptueux où se trouvèrent 130 convives, parmi lesquels étaient les consuls Anglais et Français et les principaux officiers civils et militaires de la République. Après le dîner, le président porta le toast suivant: à Sa Sainteté le Pape Grégoire XVI, que Dieu lui accorde une longue vie pour la prospérité de l'Église et le bonheur de l'univers chrétien." L'évêque Rosati porta ensuite un toast au président et à la prospérité de la République. Le prélat fut traité avec beaucoup d'égards par les principaux citoyens, et particulièrement par le consul Français, M. Levasseur. Le 17 février, le prélat consacra des huiles saintes dans l'église paroissiale et donna la confirmation à 448 adultes qui firent preuve d'une grande piété. Enfin après quelque séjour l'évêque s'embarqua pour Brest et passa delà à Paris puis à Rome où il rendit compte à Sa Sainteté des résultats de son importante et intéressante mission.

"D'après les heureuses dispositions manifestées par les autres républiques qui, reconnaissant leurs erreurs passées, ont exprimé le désir de renouer des relations amicales avec le St. Siège, on peut espérer, dit le journal espagnol d'où nous tirons cet extrait, que bientôt nous pourrons fraterniser avec elles aussi bien qu'avec nos anciens frères de l'île de St. Domingue."

Catholico.

BRIGHTON.—Un correspondant nous écrit ce qui suit :

"Élevé dans les doctrines des dissidens, j'ai du, comme eux, encore jeune et avec la plus grande facilité, suivre la route de l'infidélité et parvenir à ses excès les plus coupables; Paine, Volney, Helvétius, Voltaire, Palmer me sont familiers. Cependant me sentant peu satisfait dans un âge plus avancé, je lus Sewell, Beveridge, Hammond et la plupart des meilleurs écrivains de l'Église anglicane. Puis je feuilletai les auteurs allemands, Etchom, etc. etc. Quant au papisme je le considérai comme étranger à la raison comme à

l'écriture. L'histoire de la réforme par Cobbett m'a donné beaucoup de satisfaction et m'a convaincu que sous le rapport social et religieux cette réforme a été une vraie malédiction et elle a en encore cet effet de m'engager à lire les auteurs catholiques avec impartialité. Milner m'a embarrassé et même ébranlé. Les conférences de Wiseman m'ont fait une impression plus profonde, et maintenant je ne vois pas comment un homme peut être chrétien sans être catholique. Dans le fait, toute opposition à l'Eglise catholique me paraît être l'infidélité sous divers déguisemens. Aujourd'hui, dans Brighton, il y a beaucoup de gens qui désirent être mieux instruits de la doctrine et de la discipline de l'Eglise catholique. Mais il n'y a ici qu'une petite église catholique sans dotation, soutenue par contributions volontaires, que l'on recueille à la poste ; ce qui est le mode le moins convenable, à mon avis. S'il y avait ici un lieu consacré au culte capable d'admettre une nombreuse congrégation, je suis certain qu'il serait toujours rempli de personnes qui désirent entendre des instructions comme celles que donne le Dr. Wiseman à Moorfields. Mais il y en a beaucoup qui, comme moi, ne peuvent donner un schelin chaque fois qu'ils iraient à l'église ; et d'ailleurs l'édifice est si petit et si rempli que ceux qui ne peuvent payer ne peuvent y trouver une place tenable. Brighton est une ville religieuse et c'est pitié que ses habitans ne puissent avoir une occasion d'entendre la vérité. Ne peut-on imaginer un plan qui procurerait au public l'avantage d'entendre des conférences sans dépenses ou avec des dépenses modérées ? Voilà, Monsieur, l'objet de cette communication et si elle peut attirer l'attention du clergé catholique sur ce sujet, mon désir sera satisfait.



LES DEVOIRS D'UNE FEMME.

CHAPITRE III.

Oui, ce fut les larmes aux yeux que Geneviève quitta le couvent ; les efforts de ses dignes maîtresses n'avaient pas été vains. Elles avaient courageusement et pieusement rempli leur tâche, et comme l'artiste se réjouit de voir son œuvre achevée et digne de supporter les regards et les critiques du public, en même temps qu'il s'attriste de s'en séparer et de ne la plus voir dans son humble atelier, ainsi se réjouissait la sainte supérieure en voyant les vertus et les grâces de sa jeune élève, en la voyant assez affermie dans le bien pour affronter le mal ; elle s'attristait ainsi au moment de la quitter sans retour et de la livrer, innocente et pieuse, à un monde ennemi de l'innocence et de la piété. Geneviève, en effet, n'avait pu mieux profiter des leçons et des exemples reçus, et, au point de vue bien modeste, sans doute, de ces bonnes religieuses, elle réunissait à un éminent degré les qualités et les talens qui conviennent à une femme. Avant tout, on s'était efforcé, non pas de lui faire beaucoup apprendre, mais de lui bien apprendre. Elle ne connaissait pas telle ou telle chose, mais elle la savait, elle l'eût enseignée au besoin. Rien de superficiel, de vague ou d'indécis dans ses études, parce qu'elle pouvait tout ramener à une règle profondément démontrée. Souvent on avait arrêté et refroidi en elle des goûts et des entraînemens instinctifs, pour la retenir et la fixer longuement sur les principes arides ; habituée ainsi à se ren-

dre compte de toute chose, elle acquérait une rectitude d'esprit et une solidité de jugement vraiment rares à son âge. Mais surtout, elle avait l'imprescriptible avantage de ne pas éparpiller et perdre la fraîcheur et l'élan de ses jeunes facultés, dans le vague des imaginations trompeuses et des rêves décevans ; d'ailleurs pleine de modestie, sachant bien qu'elle ignorait infiniment plus qu'elle ne savait, et que Dieu nous donnant tout, il pouvait tout reprendre. Telle était Geneviève à dix huit ans. Quand à sa personne comme on lui avait appris à ne pas trop s'éprendre d'une vaine beauté qui chaque jour pâlit, s'efface, et se métamorphose en décrépitude, vieillesse, laidure, pour enfin s'anéantir, elle attachait peu d'importance à se donner une élégante tournure, à se composer un séduisant visage ou à se relever le teint ; simple et naturelle, toute sa personne ne révélait que l'inépuisable bonté qui remplissait son cœur.

De la sorte élevée, ce ne fut pas sans une vive douleur que Geneviève vit arriver le jour du départ. Sachant bien toutes les luttes que lui préparait le monde, elle redoutait d'y vivre ; elle eût voulu reculer, attendre encore ; la vie s'écoulait si tranquille dans le couvent ! Sans regrets du passé, sans soucis d'avenir ; ses joies y étaient douces, ses amitiés solides ; tout l'y charmaient, elle allait tout quitter. Aussi quand elle vint faire ses adieux à la supérieure, elle sentit ses forces lui manquer, elle s'arrêta, le cœur ému, sur le seuil de l'étroite cellule, essuya les larmes qui, malgré ses efforts, mouillaient ses yeux ; puis d'un pas qu'elle croyait rapide, mais chancelant et mal assuré, elle entra, voulut parler, et ne le pouvant, elle fondit en larmes dans les bras de la sainte femme.

—Allons, mon enfant... du courage !... Nous nous reverrons, et vous serez toujours une bonne chrétienne... et Dieu vous bénira....

—Ah ! Madame... priez pour moi !...

C'est tout ce qu'elle put dire, car la voix lui manquait.

—Oui, oui, nous prierons pour vous, ma chère enfant. Ne perdez pas courage, servez Dieu et tout vous réussira. Vous craignez le monde, mais le monde a besoin de bons exemples : vous les lui donnerez, et peut-être quelque pauvre âme perdue vous devra son retour au berceau, c'en est assez pour endurer toute chose. Adieu ma chère enfant, pensez à nous quelquefois.

—O ! toujours, Madame, toujours !....

Et Geneviève quitta pour jamais les paisibles abris du couvent.

Si le lecteur veut réfléchir un moment sur les sentimens religieux dont notre héroïne était pénétrée, sentimens avec lesquels on ne considère plus la vie que comme un moyen pour arriver à l'éternité, on ne songe plus qu'à pratiquer des vertus, qu'à faire le bien, il comprendra sans peine toutes les difficultés et les résistances sans nombre dont Geneviève se vit entourée dans la maison paternelle. Elle avait résolu de vivre modestement, sans faste, d'éteindre en elle l'orgueil et la vanité des richesses, de fuir les fêtes bruyantes, les plaisirs dangereux ; et la pauvre enfant se trouvait dans une maison splendide qui réunissait toutes les superfluités de la vie, où l'on ne pensait qu'à joyeusement vivre, où chaque jour amenait un plaisir nouveau, une fête nouvelle. Peut-être n'eût-elle pas résisté aux exigences de sa position, tout au moins eût-elle été forcée à une lutte navrante avec les siens, si, heureusement pour elle et malheureusement d'ailleurs, une circonstance toute

particulière à sa famille n'eût disposé M. et Mme. Morand à une tolérance, si non entière, du moins assez facile sur l'essentiel. Voici comment. Tandis que Geneviève achevait son éducation au couvent, Edouard, le fils aîné de M. Morand, sortait du collège et faisait son droit. Or, et bien entendu, comme il convient à un jeune homme qui se sent riche, Edouard se souciait fort peu du droit romain, civil et criminel, de tous les droits possibles, sauf du beau droit, bien clair et facile à comprendre, que possède naturellement tout garçon de vingt ans dont la bourse ne tarit pas, de s'amuser et de rire douze heures sur vingt-quatre. Durant ses longues études classiques, il s'était épris d'une admiration sans bornes pour la civilisation antique, qu'il résumait avec un grand sens dans Alcibiade et Lucullus, ses héros favoris, ses modèles. N'en fallait-il pas choisir quelqu'un dans cette longue et belle histoire dont on l'avait bercé depuis la septième jusqu'à la rhétorique ? La philosophie, il est vrai, pouvait donner un autre cours à ses idées, et leur imprimer une direction plus sérieuse, mais, par bonheur pour lui, son professeur se trouva être un rationaliste-épicurien, en sorte qu'il put, en toute sûreté de conscience, se passionner mieux que jamais pour Alcibiade et Lucullus. De plus, comme tout collégien qui n'est pas fort en thème, c'est-à-dire qui a de l'esprit, ou s'en croit, il rimait assez joyeusement dans le goût d'Anacréon et de Béranger, moins la forme. Doté de ces beaux principes, je laisse à penser s'il échangea tristement le toit universitaire contre la maison paternelle, où il allait définitivement conquérir la liberté, cette liberté si douce, sur laquelle il avait traduit, dix années durant, tant et de si longs discours. Les conséquences de cette libérale éducation ne se firent pas attendre. Edouard se mit lestement en devoir de pratiquer et de réaliser ses maximes favorites sur le luxe et le plaisir, ce qu'il fit avec une telle ardeur que M. son père se crut bientôt obligé de modérer ce bel élan. Mais aussi bien se fût-il efforcé d'arrêter le cours de la Seine. Avis, remontrances, sermons, discours, rien ne faisait. Edouard jetait l'argent, non pas précisément par la fenêtre, mais par toutes les portes qui s'ouvraient à la joie. Si bien qu'un jour, sans mot dire, M. Morand lui refusa net le crédit supplémentaire effrontément sollicité pour besoins urgents, lui signifiant en outre qu'il ne s'avisât pas de faire des dettes sans trouver le moyen de les payer lui-même. M. Morand espérait que, faute d'argent, la guerre finirait sans doute. Edouard ne se tint pas pour battu, seulement ses demandes prirent une autre route, et il chargea dorénavant sa mère du soin d'entretenir sa bourse, emploi dont l'excellente femme s'acquitta avec un admirable zèle. — Ce pauvre enfant ! répétait-elle à son mari, ne faut-il pas qu'il s'amuse ? Vraiment, M. Morand, vous n'avez pas d'indulgence. Vous ne vous souvenez plus de votre jeunesse ? — Si fait, Madame, mais je n'ai jamais été prodigue ni débauché. — Allons, de grands mots pour quelques étourderies d'enfant ! — D'enfant !... Je me tais, Madame, vous me feriez dire des choses... ? Et pour avoir la paix de ce côté, M. Morand ouvrait sa caisse. Et de fait, madame Morand ne trouvait rien à reprendre dans son fils ; il était aimable, charmant, bien mis, bien tourné, toujours prêt d'ailleurs à la conduire partout où son ours de mari ne voulait point aller. Après cela, s'il passait un peu les bornes de la plaisanterie permise, le temps ne l'en corrigerait que trop : jeunesse est saison de rire. Et

puis..., et puis, tout bien examiné, son fils était un cavalier accompli : il en devait bien coûter quelque chose. Il en coûta beaucoup ; tellement que M. Morand se récria de nouveau, gronda sa femme, gronda son fils, lesquels faisaient la sourde oreille et le laissaient crier. Enfin les choses en vinrent à ce point que M. Morand, courroucé de la prodigalité de l'un et de la faiblesse de l'autre, maudissant le jour où il avait confié son fils à des pédants qui le lui avaient rendu barbouillé de latin et de vices, rêvait à quelque moyen d'en finir brusquement, lorsque l'arrivée de Geneviève vint le distraire de ses sombres pensées.

Ce n'est pas que tout d'abord il se trouvât bien glorieux de mademoiselle sa fille. Les plaisanteries de son fils, les coups d'épaulade de sa femme, quelques signes de croix dépêchés çà et là, au déjeuner, au dîner l'indisposèrent cruellement contre Geneviève, et il allait, gromelant entre les dents : "—Ce n'est pas assez d'un libertin, il me fallait encore une dévote. J'en créverai, c'est sûr." Heureusement, ces fâcheux pronostics ne tiurent pas longtemps contre la douceur, la simplicité, l'enjouement et surtout les attentions de Geneviève, à quoi le digne homme n'était plus habitué, car Mme. Morand, si gracieuse et toujours souriante dans le monde, semblait vouloir se déclasser de ses longues poses en ne lui montrant plus dans l'intérieur qu'un visage maussade et ennuyé. Geneviève, avec toute l'adresse d'une jeune fille, démêla promptement les irritantes questions qui divisaient la famille ; elle vit combien les habitudes bourgeoises de son père sympathisaient peu avec les goûts fastueux de sa mère ; elle devina les résolutions funestes qui germaient dans le cœur aigri de M. Morand ; et, pleine d'effroi pour l'avenir et la paix de la famille, elle s'efforça de capter sa bienveillance pour s'en faire un appui contre les exigences du monde qu'elle redoutait, et en même temps pour adoucir et dissiper les chagrins dont son père était dévoré. Il ne lui fut pas très-difficile d'atteindre ce but : M. Morand ne demandait qu'à se livrer, et il remercia bientôt la Providence qui donnait un tel dédommagement à ses chagrins. Dès les premiers jours, Geneviève s'empara de lui tout-à-coup. "—Mon cher père, disait Geneviève, tu vas me faire connaître Paris et tu vas me mener partout, toi qui es député.—Mais ta mère a besoin de chevaux pour cet après-midi.—Aussi je compte bien aller à pied si cela ne te fatigue pas, mon père.—Moi ! c'est un bonheur. Cela m'arrive si rarement qu'en vérité un de ces jours je ne saurai plus marcher. Quelle vie ! grand Dieu ! quelle vie ! ajouta-t-il en soupirant et en levant les épaules comme un malheureux condamné au souvenir de ses chaînes.—Eh bien ! si tu veux, nous allons faire la revue de Paris en détail et toujours à pied ?—Mais nous en avons pour un an !—Tant mieux ! ce sera trop tôt fini. Nous partons ?—..... Mais tu n'es pas habillée, et avant qu'une femme soit prête....—Moi ! une demi-minute !" Et joyeuse, elle courait prendre son schell et son chapeau, posait à peine, revenait tout animée, triomphante et le rire sur les lèvres, entraînait son père, plus heureux alors de cette facile liberté que de toute la magnificence qui l'escortait d'habitude. Ils allaient donc ainsi tous les deux, devisant, questionnant tour à tour : car si Geneviève demeurait surprise devant les chefs-d'œuvres qui passaient sous ses yeux, elle en savait les origines et les histoires, et c'était elle alors qui parlait, expliquant, enseignait, tout en ayant l'air d'apprendre et de s'instruire elle-même ; en sorte que M.

Morand, homme de sens au moins, se prenait d'une grande admiration pour le savoir de sa fille et d'une tendresse profonde pour toutes les qualités de son cœur. On arrivait vite au soir, avec promesse de promenade pour le lendemain. M. Morand dînait avec un rare appétit, ce qui de longtemps ne lui était arrivé, et le remettait en joyeuse humeur, chose non moins rare encore. Après le dîner, Geneviève ouvrait le piano.—Viens juger de mes progrès, disait-elle à son père.—Tu es donc aussi musicienne ? répondait M. Morand ravi et s'installant sur une causeuse.—Un peu, tu vas voir. ” Et Geneviève jouait et chantait tour à tour, simplement, mais avec goût et mesure, chantant véritablement pour chanter, comme Poiseau au bord de la branche pour égarer son nid ; si bien qu'à l'heure où Mme. Morand demanda les chevaux pour l'Opéra, M. Morand fit la sourde oreille et finit par répondre aux instances de sa femme.—Eh bien, qu'Edouard t'accompagne. Au diable l'Opéra ! Je n'en sors que la tête cassée ; et puisque ma fille est musicienne, j'entendrai la musique chez moi, c'est plus commode. Bravo ! Geneviève, bravo ! La Grisi n'est qu'une grimacière près de toi. ” Et quand rentra sa femme.—Vois, lui dit-il, je ne tousse pas ce soir comme à l'ordinaire, en supprimant l'Opéra et l'air glacé de minuit, je vivrai dix ans de plus. Ah çà, mais cette petite est une virtuose !—Papa... tu te moques.—Non, certes pas ; je m'y connais un peu, et dans mon bon temps je râclais pas mal le violon. Parbleu ! je dois l'avoir quelque part ce fameux violon : il faut que je le cherche... Je veux voir si je me rappellerai...—Y pensez-vous, M. Morand ? Vous voulez rire sans doute ?—C'est cela même, Madame, je veux rire, il y a assez longtemps que j'en chôme, et puisque l'occasion s'en présente, je veux me dérider un peu. Aussi bien il était temps.....—Bonsoir, papa, dit aussitôt Geneviève, coupant court à cette conversation épineuse en embrassant tendrement son père. Et celui-ci la regarda aller, répétant à mi-voix :—“ Cette petite est charmante ! ” La semaine se passa de la sorte. Quand vint le dimanche, Geneviève voyant que personne ne bougeait dans la maison, vint trouver son père :—“ N'allons-nous pas à la messe ? lui dit-elle.—A la messe ! s'écria M. Morand, tout en balbutiant, mais.... je ne sais trop..... ta mère est fatiguée : cependant.....—Serais-tu assez bon pour m'y conduire ? reprit Geneviève.—Moi !.....—Une messe basse dure une demi-heure : si cela ne te dérangeait pas trop ?—Cela ne me dérange pas du tout..... non..... certainement.—Je prends mon livre et je cours chercher ton chapeau.—Hum ! se dit M. Morand, voilà une leçon. Elle a raison pourtant..... les sauvages ont des dieux. Et ce garnement d'Edouard n'ira pas à la messe, lui. Entre ce drôle et ma fille qu'elle différence, bon Dieu ! Allons, allons, conduisons-la à la messe, cette pauvre petite, et que Dieu la bénisse, car elle me rend la vie. ” Il prit donc résolument le bras de Geneviève et il la conduisit à l'église. Là, en voyant son enfant à genoux, les yeux baissés, profondément recueillie, dans l'attitude de la prière, il se sentit, ému, remué jusque au fond du cœur. Honteux en quelque sorte de ne savoir point prier, il se disait à lui-même :—“ Oui, je crois qu'il y a un Dieu, il en faut un pour récompenser cette enfant. ”

Tant de victoires ne se pouvaient obtenir sans quelque échec, et Geneviève devait rencontrer de plus rudes antagonistes. Un jour donc on annonça

Mme. et Mlle. Delcour, et M. Eugène Lancy, intimes amis de la maison. Mme. et Mlle. Delcour étaient femmes de grand monde, leur père et mari occupant une haute place dans l'administration. Mme. Delcour s'occupait activement à marier sa fille, c'était sa tâche depuis quelques années. Mlle. Delcour secondait sa mère de toutes ses forces, de toutes ses grâces, pour mieux dire. A cela près de ses pensées matrimoniales, Mme. Delcour était une assez aimable femme, vive, enjouée, de bonne compagnie, et dangereuse seulement par ce côté. Sa fille était une de ces jeunes personnes, brillantes de prime abord : mais elle avait un terrible défaut, c'était de se croire un esprit supérieur, une âme incomprise, en sorte que ses ridicules éloignaient bientôt ceux qu'attiraient son joli visage ; d'autant que M. Delcour ne possédait qu'une médiocre fortune avec sa place. Avec plus de simplicité, Mlle. Delcour eût été recherchée ; mais une femme de cette trempe-là a des caprices et coûte cher à nourrir, on le sait. Quand à Eugène Lancy, c'était un jeune homme riche, lequel dévoré de la soif de briller entre tous, avait acheté une charge d'agent de change, pour démesurément accroître sa fortune, et faire grande figure dans le beau monde. D'ailleurs instruit, capable et spirituel.

— Et comment vous portez-vous, chère dame ? dit en entrant Mme. Delcour. Vous arrivez de la campagne ? Il y a un siècle qu'on ne vous a vue. Que de fois j'ai pensé à vous ! C'est mademoiselle votre fille ? La charmante personne ! Enfin la voilà hors du couvent ! Nous n'en sommes pas fâchées, n'est-ce pas ? J'ose espérer que ces demoiselles feront comme leurs mères et s'aimeront de tout leur cœur.

Les deux jeunes personnes se saluèrent cérémonieusement, Geneviève avec timidité, Mlle. Delcour avec un certain air de protection.

— Que se passe-t-il de nouveau, depuis notre absence, reprit Mme. Morand.

— Vraiment rien. M. et Mme. Delaunay sont séparés, mais on s'y attendait. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que ni l'un ni l'autre ne se voulait charger des enfans. Le petit Dubois a été tué en duel par M. Legrand, et ce dernier est en prison en attendant les assises. La justice est bien malhonnête, il en faut convenir. Que vous dirais-je encore ?... Mais à propos, nous ouvrons nos soirées jeudi, et nous comptons bien sur vous et sur Mademoiselle.....

— Ce sera son premier bal, dit Mme. Morand.

— Je suis tout heureuse d'avoir ce premier début ; et elle ajouta en elle-même : Cela reculera encore ma pauvre fille !

Tandis que la conversation s'animait entre ces deux dames et M. Lancy, les deux jeunes personnes échangeaient quelques mots :

— Vous n'allez jamais au bal dans le couvent, Mademoiselle ?

— Oh jamais ! répondit Geneviève assez surprise de cette question.

— Que je vous plains ! Le bal est une si belle chose, si poétique !

— Vous trouvez ?...

— Sans le bal que serait la vie, une chose monotone, ridicule, prosaïque. Nous autres, pauvres femmes, nous n'avons que le bal. Là nous régnoons en souveraines, ailleurs nous sommes inutiles, bonnes à rien. Voyons, que ferions-nous si nous n'avions pas le bal ?...

— Mais, dit ingénument Geneviève, on peut travailler, lire, et..

— Tricoter, n'est-ce pas ? reprit Mlle. Delcour en ricanant. Pauvre sotte

pensa-t-elle, et elle regarda sa mère d'un œil impatient... Ces dames se levèrent avec M. Lancy, et après les compliments d'usage se retirèrent.

—Ma mère, dit Geneviève en rougissant, quand elles furent seules, si tu voulais je n'irais pas à ce bal....

—Et pourquoi, Mademoiselle ?

—Je.... je n'aime pas le bal.....

—Vous n'aimez pas le bal ?... C'est-à-dire que vous répétez une leçon, car vous ne savez seulement pas ce que c'est qu'un bal.

—Maman, qu'est-ce que cela te fait ?....

—Comment, ce que cela me fait ? Eh bien ! je me donnerais là un beau ridicule ! Tu viendras avec moi, et bientôt ce sera toi qui me presseras de te conduire.

—C'est bien là ce qu'il y a à craindre, dit Geneviève avec une vive expression de tristesse.

—Te crois-tu donc en danger près de ta mère, petite impertinente ?

—Oh ! je ne dis pas cela, mais....

—Mais.... mais... tu le penses. Vous irez chez Mme. Delcour, tenez-le pour dit et bien dit.

—Je t'obéirai, ma mère, répondit Geneviève d'une voix émue.

La suite au prochain numéro.

EXERCICES LITTÉRAIRES DU COLLÈGE DE MONTRÉAL.

LES EXERCICES PUBLICS DU COLLÈGE auront lieu le 26 et le 27 du courant. DEUX SÉANCES par jour, une le matin et une le soir. Les séances du matin commenceront à HUIT HEURES, et celles du soir à UNE HEURE ET DEMIE. L'Histoire, la Géographie, la Mathématique, les Langues feront la matière de ces divers exercices. Personne n'y sera admis à moins d'être pourvu d'une CARTE D'ENTRÉE. Nous avons cru devoir adopter cette mesure de précaution, non seulement pour éviter toute espèce de tumulte ou de confusion ; mais encore pour nous mettre en état de recevoir avec plus de bienséance les parens de nos Elèves et les autres personnes honnêtes et instruites qui voudront bien nous honorer de leur présence. Immédiatement après commenceront les VACANCES ; et les CLASSES se rouvriront le 15 de septembre 1842.

N. B.—Pour avoir des Cartes d'entrée on s'adressera au COLLÈGE.
BAYLE, P^{TR}E. DIR.

LES EXERCICES DU COLLÈGE DE L'ASSOMPTION commenceront le 27 du présent dans l'après-midi, et se termineront le LENDEMAIN au soir. La rentrée des CLASSES se fera le premier septembre.

ET. NORMANDIN, P^{TR}E. DIRECTEUR.

N. B.—Par un hasard que nous regrettons vivement, cet avis nous est parvenu trop tard pour pouvoir trouver place dans notre dernier numéro.—*Note de l'Éditeur.*

PROPRIÉTÉ DE J.C. PRINCE, P^{TR}E. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTRÉAL :
IMPRIMÉ PAR J.A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.